

**DEPARTEMENT
DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 février 2024

Liste des délibérations examinées affichée le 13 février 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2024

**Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35**

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOUY, Philippe MASSON

Pouvoirs :

Céline MAROLLEAU à Laure LAURENT, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOUY à Claudia VOLFF, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**PROJET D'INSTALLATION D'UN
ASCENSEUR AU SEIN DU GROUPE
SCOLAIRE ALBERT MOUTON**

Délibération : 02.2024.012

Transmis en préfecture le : 13/02/2024

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DURIEUX

La commune a adopté son agenda d'accessibilité programmé par délibération adoptée en séance du 22 septembre 2015. Ce document faisait suite aux diagnostics d'accessibilité mené par des bureaux d'étude en 2010, puis en 2015 et portant sur cinquante et un établissements recevant du public patrimoine de la Ville.

Le groupe scolaire Albert Mouton, situé 23 rue des Collonges à Saint-Genis-Laval, est classé ERP de type R de deuxième catégorie, avec un effectif de 742 personnes. Du point de vue de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), les escaliers sont conformes à la réglementation en vigueur, mais il manque un dispositif d'ascenseur pour l'accès aux étages 1 et 2 depuis le rez-de-chaussée sur la cour principale.

La programmation de l'agenda d'accessibilité programmée prévoyait la mise en accessibilité du groupe scolaire Albert Mouton en 2023. La ville a fait appel à un cabinet de conseil pour l'aider à pallier ce manque. Il en est ressorti la possibilité d'implanter une gaine d'ascenseur extérieure en liaison avec les circulations principales. Les travaux devraient débuter pendant la période estivale et s'achever au cours du dernier trimestre 2024. Le montant des travaux est estimé à 154 024 € HT.

Pour ce projet, des financements seront sollicités par décision de madame la maire, dans le cadre de sa délégation de compétence, auprès de financeurs dont l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Les demandes de subvention devant être déposées avant le vote du budget, la présente délibération a pour objet de marquer l'engagement de la commune dans le projet présenté ci-avant.

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 1er février 2024 ;

Où l'exposé du rapporteur,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création d'un ascenseur au sein du groupe scolaire Albert Mouton, estimée à 154 024 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Laurent DURIEUX**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.